



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département et divers organismes

MME GOURLAOUEN JOSETTE

BAT A RESIDENCE L OASIS
75 RUE EUGENE VARLIN
93700 DRANCY

Vos références

Numéro fiscal : 10 15 321 756 015 C
Référence de l'avis : 17 32 4103393 92
Numéro de contrat de prélèvement : M3 32 0022329 64
RUM* : FR46ZZ005002M332002232964
Numéro de propriétaire : 333 D00094 Z

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 0351 MBCW45
MME DUVIAU JOSETTE GERMAINE C

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/09/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 60,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 300,00 €

Acomptes mensuels versés 240,00 €

32029

Compte à débiter :
FR48 2004 1000 0117 2189 5F02 016
MME JOSETTE GOURLAOUEN
LBP CENTRE DE PARIS

Prochaines échéances 2017 :
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de
paiement fixée au 16/10/2017

15 SEPTEMBRE 2017	30,00 €
16 OCTOBRE 2017	30,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2018

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2018 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2018	30,00 €	15 JUIN 2018	30,00 €
15 FEVRIER 2018	30,00 €	16 JUILLET 2018	30,00 €
15 MARS 2018	30,00 €	16 AOUT 2018	30,00 €
16 AVRIL 2018	30,00 €	17 SEPTEMBRE 2018	30,00 €
15 MAI 2018	30,00 €	15 OCTOBRE 2018	30,00 €

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée**.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011 - Courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) :
- Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- sur le paiement de votre impôt :
TRESORERIE RISCLE
14 RUE DES PYRENEES - BP 8 32400 RISCLE
Tél : 05 62 69 73 70
 - sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MIRANDE - S.A.I.D. PLAISANCE
RUE DES GENETS - BP 56 32300 MIRANDE
Tél : 05 62 66 82 63

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : **32 GERS** Commune : **333 A PROJAN**

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	14,56 %			1,50 %	33,85 %		11,55 %		
Taux 2017	14,56 %			1,50 %	33,85 %		11,67 %		
Adresse		881 RTE DU LAC							
Base ①	456			456	456		456		
Cotisation	66			7	154		53		280
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2016	66			7	154		53		
2017	66			7	154		53		
Cotisation totale ③		66		7	154		53		280
Variation ④	0 %			0 %	0 %		0 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	82,65 %			2,80 %	36,06 %		19,50 %		
Taux 2017	82,65 %			2,80 %	36,06 %		19,40 %		
Bases terres Non agricoles									
Bases terres agricoles		9		9			12		
Cotisations									
2016	7						2		
2017	7			0			2		9
Variation	0 %						0 %		
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
La base communale des terres agricoles exonérée est de 2 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			11
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « état »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 320 51 022 029 333 333 M X						Montant de votre impôt :			300